

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 10 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL d’une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d’Abitibi-Ouest, le 10 décembre 2025, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin Serge Marquis Yves Dubé Pierre Godbout	Préfet Préfet suppléant Secteur centre Secteur est
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directeur général adj. :	M.	Éric Fournier	
Absents :	M.	<i>Vacant</i>	Secteur nord

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux des 12 et 19 novembre 2025;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés;
6. Informations;
7. Administration générale;
8. Développement;
9. Matières résiduelles;
10. Gestion des territoires non organisés;
11. Résolutions diverses;
12. Divers;
13. Levée de la séance.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 12 et 19 NOVEMBRE 2025

25-A-198 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d’adopter les procès-verbaux des 12 et 19 novembre 2025, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 30 novembre 2025

25-A-199 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d’Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		1 140 213,72 \$
• Fonds local d’investissement		187 589,21 \$
• Programme Aide d’urgence aux PME		20,32 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		39,55 \$

Territoires non organisés (TNO)

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 30 novembre 2025

25-A-200 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		147 412,59 \$
-------	--	---------------

INFORMATIONS

Ministère de la Sécurité publique – Versement d’un montant de 8 366,05 \$, dans le cadre du volet 2 du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers et des pompières, en remboursement des frais de scolarité de l’École nationale de pompiers du Québec pour chaque candidat ayant réussi une formation Pompier I et Pompier II.

ADMINISTRATION GENERALE

Calendrier des séances ordinaires du comité administratif 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'administration doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'article 127 du *Code municipal* prévoit que, dans l'exercice de toute compétence qui lui est dévolue par délégation du conseil, le comité administratif est assujetti aux règles du dudit code en ce qui concerne la tenue de ses séances et la conduite générale de ses affaires;

25-A-201

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2026 :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2026 MRC d'Abitibi-Ouest 11, 5 ^e Avenue Est La Sarre QC J9Z 1K7 Salle du conseil		
MOIS	JOUR	HEURE
Janvier	14 janvier	19 h
Février	4 février	19 h
Mars	11 mars	19 h
Avril	1 avril	19 h
Mai	6 mai	19 h
Juin	3 juin	19 h
Juillet	Sur convocation	
Août	Sur convocation	
Septembre	2 septembre	19 h
Octobre	7 octobre	19 h
Novembre	4 novembre	19 h
	18 novembre	19 h
Décembre	9 décembre	19 h

- QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général.

Ressources humaines

Liste des personnes engagées

Conformément au 3^e alinéa de l'article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

Nom	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Direction ou service
Noah Vidah	2026-01-12	Contractuel temps plein	Chargé de projet à la Mobilité	Administration générale

Accompagnement de la MRC dans la coordination du schéma de couverture de risque en sécurité incendie – Offre de service d’ICARIUM Groupe Conseil

25-A-202

- ATTENDU QU’

en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC a la compétence et l’obligation d’élaborer et de mettre en œuvre un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);
- ATTENDU QUE

la MRC a sollicité une offre de service auprès de la firme ICARIUM Groupe Conseil, pour l’accompagner dans la coordination du SCRSI;
- EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :
- **D’ACCEPTER** l’offre de service d’ICARIUM Groupe Conseil, au montant de 20 000 \$, plus les taxes et frais applicables, pour la coordination du SCRSI;
 - **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

DÉVELOPPEMENT

Animation d’activité de consultation pour la rédaction du cadre d’intervention pour la vitalité du territoire (FRR) – Offre de service de Hors-Piste

25-A-203

- ATTENDU QUE,

suivant la nouvelle entente du Fonds régions et ruralité, chaque MRC doit élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour un cadre d’intervention pour la vitalité de son territoire permettant d’établir une vision et de cibler différents enjeux, ainsi que des priorités d’intervention ciblées et territorialisées;
- ATTENDU QUE

la MRC d’Abitibi-Ouest souhaite identifier des priorités d’intervention en impliquant et mobilisant les acteurs en lien avec les volets sociaux, économiques, environnementaux, liés à l’identité et attractivité, ainsi qu’à la mutualisation et la coopération intermunicipales ;
- ATTENDU QUE

la firme Hors-Piste a soumis une offre de service en trois volets pour la conception et l’animation d’ateliers consultatif pour identifier les priorités du cadre d’intervention pour la vitalité du territoire;
- EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :
- **D’ACCEPTER** l’offre de service de la firme Hors-Piste, qui se décline comme suit :
 - 1 – Conception des rencontres :
5 500 \$ (20 h à 275\$/h)
 - 2 – Facilitation des rencontres :
12 500 \$ (2 500 \$/rencontre)

- 3 – Soutien, réflexion, gouvernance et suivi :
4 400 \$ (16 h à 275\$/h)
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Vitalisation » à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Route verte – Tracé alternatif

La Ville de Rouyn-Noranda a confirmé son intention de résilier le bail de transfert de gestion du parc linéaire conclu entre la Ville de Rouyn-Noranda et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Malgré qu'un tracé alternatif empruntant la voie d'accotement entre les municipalités de Taschereau, La Sarre, Duparquet et Rouyn-Noranda, Vélo Québec semble plutôt avoir un intérêt marqué pour un tracé alternatif empruntant le chemin d'Aiguebelle.

Une recommandation sera faite aux membres du conseil de la MRC afin de transmettre à Vélo Québec, ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), une demande pour modifier le tracé actuel de la Route Verte afin d'y inclure les municipalités de Taschereau, La Sarre, Duparquet et Rouyn-Noranda, et de transmettre une lettre d'appui à l'Association Touristique de l'Abitibi-Témiscamingue, à cet effet.

Programme de partenariat territorial de l'Abitibi-Témiscamingue – Entérinement des résultats

CONSIDÉRANT QUE *l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue 2024-2027* fut signée en mars 2024 et complétée par un avenant en novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée est répartie en fonction de la contribution des partenaires territoriaux concernés et elle est affectée à leur territoire respectif et que le CALQ apparie les engagements totaux des partenaires et les affecte à l'ensemble des territoires concernés en fonction des projets méritants;

CONSIDÉRANT QUE les demandes sont déposées directement au CALQ et soumises à un comité de sélection composé de pairs et que les dossiers sont analysés en fonction des objectifs et des critères d'évaluation par valeur comparée les uns aux autres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du comité de sélection se sont tenus les 25 et 26 novembre 2025, par conférence virtuelle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CA ont pris connaissance des tableaux des recommandations pour les volets 1 et 3A *Artistes* et volets 2 et 3B *Organismes* où les résultats furent présentés par ordre décroissant à partir des meilleures notes obtenues et en fonction de la grille de codification;

25-A-204

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'ENTÉRINER** les recommandations du comité de sélection et autorise l'octroi du financement aux projets retenus.

Pour l'Abitibi-Ouest, dans ce dernier appel de projets, un artiste a déposé un projet, lequel n'a pas été recommandé.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Compostage – Suivi de la rencontre avec le cabinet du MELCCFP

Le préfet et le directeur général font le suivi d'une rencontre tenue le 4 décembre 2025 à Québec, dans le cadre de l'Assemblée des MRC, avec des représentants du Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Lors de cette rencontre, la MRC d'Abitibi-Ouest a présenté sa demande visant l'autorisation d'un projet pilote de compostage agricole pour la Ville de La Sarre, incluant une mise en œuvre possible dès 2026, ainsi qu'une demande de soutien financier équivalent à l'aide initialement prévue au programme PTMOBC (volets plateforme et bacs).

Échanges et discussion suivent.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

SPCA Abitibi-Ouest – Entente relative au contrôle de animaux 2026

25-A-205

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE RENOUVELER** l'entente relative au contrôle des animaux avec la SPCA d'Abitibi-Ouest pour l'année 2026;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer pour et au nom du territoire non organisé Rivière-Ojima.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

25-A-206 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout
et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 40.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 4 février 2026

RATIFIÉ LE : 18 février 2026

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.